

COMMUNE
DE**SAINTE ANASTASIE****COMPTE-RENDU DES DEBATS**
SEANCE DU 30 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 janvier à 08H00, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasia régulièrement convoqué le 26 JANVIER 2021, s'est réuni exceptionnellement au foyer communal Paul Maubon, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent - Mme PANAFIEU Blandine – M. FABRE – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes POULLET Danielle – FOURES Josiane – BAECKER Sybille – Mmes DE CORO Jessica - SCHMITT – GIBOULET - MM COULON Daniel – AUBIN Dimitri – BECHARD Alain – NEVEU James -, REBUFFAT Jacky – ALTIER Jonathan - Mme MENALDO KEBDANI Nadia -

soit 19 votants

Monsieur TIXADOR explique qu'à la demande de quelques personnes suite à la mise en œuvre du couvre-feu, et comme la commune ne possède pas les moyens techniques nécessaires à la retransmission du conseil municipal en direct, les séances auront lieu un samedi matin jusqu'à nouvel ordre.

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Sophie GIBOULET est élue secrétaire de séance.

La responsable du collectif demande l'autorisation d'enregistrer la séance du conseil municipal. Compte tenu de l'ordre du jour, le conseil municipal lui accorde cette autorisation.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 06 janvier 2021

Le procès-verbal de la séance du 06 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Signature du bail avec la société ORANGE (PJ n° 1)

Monsieur TIXADOR rappelle que la mairie a reçu un dossier d'information concernant la signature d'un bail à signer avec la SA ORANGE qui souhaite implanter une antenne sur le « parking » des Clos.

Mr le maire souhaite faire un tour de table avant le vote car le sujet est important

Mr BECHARD regrette que l'on ait eu à subir le dossier fourni par orange et qu'à ce jour il n'y avait pas d'urgence à ce que la société orange installe une antenne sur la commune. Il explique que les zones blanches sont définies par décrets et que dans le Gard le décret 2019 comprend 5 sites (Saint Julien de Cassagnas, Branoux les Taillades, Parignargues, Saint-Clément et Générargues).

Mr BECHARD pense que le temps pris pour étudier ce dossier n'a pas été suffisant et qu'il doit y avoir d'autres possibilités d'implantation d'une antenne. Il semblerait que la commune soit couverte à 95 % et que seulement 5 % ne le serait pas correctement ; il faudrait étudier d'autres sites ou augmenter la puissance des antennes existantes.

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

Madame PANAFIEU explique que c'est un dossier en cours avec Orange, qu'effectivement il apparaîtrait un manque de couverture sur une partie du territoire d'après les retours de la clientèle auprès de l'opérateur.

Depuis 2019 ce dossier est en cours et Orange a défini une zone propice à l'implantation d'une antenne en tenant compte de la présence d'une alimentation électrique à proximité ; également après superposition des contraintes, il ressort une petite zone géographique adaptée.

Mme PANAFIEU rajoute que le projet d'implantation sur le château d'eau de VIC a été abandonné, car d'une part la parcelle est en BND, et d'autre part trop proche de la population, en précisant que ce projet a été tout d'abord transféré sur une parcelle située à proximité du captage en eau potable ; la commission qui s'occupe de cette thématique, en Août, a souhaité sortir le projet de cette zone.

Elle ajoute qu'aux vues d'autres contraintes, seule la parcelle proposée dans le bail pouvait recevoir cette antenne. Le projet a été réévalué par les services d'Orange, soumis à l'autorité des régulations des antennes, ce n'est pas la mairie qui a choisi ce lieu et il n'y a pas qu'un problème de couverture mais également un problème actuel de débit qui devrait persister dans les années à venir.

Le sondage voulu par la commission a recueilli les retours de 50.85 % des foyers. 421 retours de sondage ont été validés sur 444 recueillis. Le résultat est le suivant : 34 % de réponses positives et 66 % de refus. A ce sujet, Madame PANAFIEU souhaite remercier l'ensemble des personnes qui ont donné leur avis.

Il a été envisagé un temps une entrée géographique, mais cette option a été rapidement abandonnée car trop complexe à mettre en place.

Monsieur TIXADOR ajoute que le sondage a été voulu neutre, anonyme, et a été distribué dans les boîtes aux lettres par un agent municipal de manière tout à fait aléatoire car les codes n'étaient reliés à aucun fichier.

Concernant plus spécifiquement la couverture des zones blanches, Monsieur TIXADOR a téléphoné à la directrice d'ORANGE qui a confirmé avoir des obligations de résultats. L'idée n'est pas de rentrer en conflit avec la population qu'il remercie pour sa participation, ainsi que tous les organes de presse qu'il remercie pour leur travail.

D'autres projets sont en cours sur d'autres communes, dont certains ont conduit à des recours contentieux. A Sainte-Anastasia, dans les semaines à venir, il faut affiner le dossier avec ORANGE et les différentes parties intéressées au projet. Les taux INDOOR et OUTDOOR sont différents, donc la couverture avancée de 95 à 100 % n'est pas réellement parlante. Il faut prendre en compte ces différents chiffres avant d'aller plus loin.

A l'issue de ces explications, le conseil municipal refuse à l'unanimité la signature du bail proposé par la SA ORANGE pour l'implantation d'une antenne relais.

Après le vote, Monsieur TIXADOR indique aux représentants du collectif que la victoire sera acquise d'une part, quand on aura répondu aux 66 % de votants CONTRE, mais aussi aux 34 % de votants POUR la signature du bail, qui souhaitent avoir la téléphonie, et d'autre part, quand des solutions techniques seront trouvées. Deux courriers ont été préparés, l'un envoyé au SMGG, à l'attention de Mme NOGUIER, l'autre est donné ce jour à la représentante du collectif anti Antenne, ceci afin de mettre en avant les solutions permettant de satisfaire tout le monde au travers d'un projet adapté à notre commune.

4. Signature d'un avenant n° 1 prolongeant le contrat avec la Sté SPIE NET WORK

Monsieur HIBSCHELE rappelle qu'un contrat d'entretien du réseau d'éclairage public avait été signé en 2017. Il est arrivé à échéance le 31 décembre 2020. La commune a demandé à l'entreprise SPIE une mise à jour du parc de l'éclairage public. Afin de permettre le lancement d'une consultation auprès de plusieurs prestataires, il est proposé de prolonger ce contrat d'entretien jusqu'au 30 juin 2021 ce qui pourrait permettre de réduire les délais d'intervention.

Sans plus d'observation, l'avenant n° 1 prolongeant la durée du contrat avec la société SPIE TRINDEL pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

5. Signature d'un avenant à la convention initiale de gestion de gîtes à chiroptères

Madame HURLIN explique que la commune avait signé en 2006 une convention de gestion des gîtes à chiroptères. Il y a en effet une présence importante de chauve-souris sur la commune. Cette convention avait pour objet de permettre l'accès au SMGG à grottes : grottes de la Beaumette, située sur le secteur de Yerle, et la grotte de Camp Filip, située au-dessus des falaises de Charlot.

L'avenant proposé au conseil municipal concerne d'une part les conditions d'accès aux pompiers et d'autre part les clauses de responsabilité en cas d'accident, incendie, etc... La mairie est partie prenante uniquement en sa qualité de propriétaire des terrains.

L'avenant n° 1 à la convention initiale de gestion des gîtes à chiroptères est approuvé à l'unanimité.

6. Convention « passeports été » 2021

Monsieur TIXADOR rappelle que, comme chaque année, la ville de Nîmes propose aux communes de la communauté d'agglomération une convention de partenariat pour l'opération « passeports été 2021 ».

Madame DE CORO demande si les passeports peuvent être vendus aux jeunes de moins de 13 ans

Monsieur TIXADOR indique que ce dispositif dit « Passeport été » s'adresse aux jeunes de 13 à 23 ans, utilisable pendant les vacances d'été, du 15 juin au 15 septembre (activités sportives, culturelles, restauration, transport etc...). Madame PANAFIEU précise que certaines activités ne sont pas accessibles en dessous de 13 ans.

Monsieur ALTIER propose que l'information soit publiée au moins sur le site de la commune car les jeunes ne sont pas toujours informés.

Madame GIBOULET demande si les activités non utilisées l'année précédente peuvent être reportées. Ce à quoi Madame PANAFIEU répond qu'en 2020, les délais ont été reportés jusqu'en octobre en raison de la crise sanitaire.

La convention annuelle proposée par la ville de Nîmes, pour le partenariat de l'opération « passeports été 2021 » est approuvée à l'unanimité.

7. Incorporation dans le domaine public communal de plusieurs parcelles communales

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait déjà approuvé l'incorporation dans le domaine communal de plusieurs parcelles situées dans le lotissement HELOISE. Il s'agit aujourd'hui de les incorporer dans le domaine public communal.

Sans autres observations, l'incorporation dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section AV593, AT454, AT 455, AT 457) est approuvée à l'unanimité.

8. Avenant au contrat signé avec l'entreprise COLAS

En préambule, Monsieur le Maire indique que les travaux rue de l'hôtel de ville sont quasiment achevés, les trottoirs ont été réalisés et le pluvial réadapté pour passer d'un diamètre 125 à un diamètre 300 ml. Les marquages au sol sont prévus le mardi 02 février. Le réseau d'eaux pluviales a été renouvelé sur la partie haute de la rue. En partie basse, il restera néanmoins un problème à résoudre car il y a un réducteur de 100 à 80 ml, donc le risque de cassures sur le reste du réseau n'est pas à exclure. Cette question devra être réglée lorsque Nîmes Métropole commencera les travaux sur le réseau pluvial dans le passage dit « Tissier ».

Madame DE CORO demande d'une part s'il y a une date envisagée pour l'aménagement de ce passage, et d'autre part si les bus vont pouvoir y circuler à nouveau.

Monsieur TIXADOR indique qu'il a été acheté par Nîmes Métropole début 2020. Depuis, les élus de la commune discutent avec les services concernés pour y réaliser d'une part, le quai de bus aux normes PMR, et d'autre part l'enfouissement des conteneurs à verres, ainsi qu'une - ou des - borne(s) électrique(s) et une borne payante pour l'assainissement permettant à un camping-car d'évacuer ses eaux.

La difficulté de ce projet est qu'il concerne plusieurs directions : Transports, Ordures ménagères, Tourisme, ainsi que le Syndicat Mixte d'électricité pour les bornes électriques. C'est donc un dossier compliqué à faire avancer.

Concernant les bus, ils vont effectivement reprendre leur circuit normal dès que la mairie donnera l'autorisation et aura signalé le passage en sens unique de la rue.

L'avenant n° 1 au contrat signé entre la commune et l'entreprise COLAS MEDITERRANEE pour les travaux de réfection rue de l'hôtel de ville, a pour objet la prise en compte du changement de dénomination de l'entreprise, devenue COLAS France. Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

A l'issue de ces précisions, cet avenant est approuvé à l'unanimité.

9. Avenants aux conventions cadres de fonctionnement entre la commune et Nîmes Métropole (PJ n°6)

Monsieur TIXADOR indique que la communauté d'agglomération propose aux communes la mutualisation de plusieurs services, appelés aussi « briques », auxquelles les communes adhèrent librement.

Pour ce qui concerne Sainte-Anastasie, les services actuellement mutualisés sont :

- Direction numérique (DN) sur les briques suivantes :
 - Conseil et assistance ;
 - Accès internet THD et outils collaboratifs ;
 - Hébergement dans le cloud et réseaux ;
 - Bureautique ;
 - Ecole numérique ;
 - Télécom.
- Plate-Forme Administrative
- Conseil en énergie partagée ;

Les communes participaient aux financements du fonctionnement selon une clé de répartition comprenant le budget (46%) et les effectifs (54%) des communes, ainsi que de chaque service mutualisé de la communauté d'agglomération. Or, Depuis 2006, l'activité de la Communauté d'Agglomération s'est fortement développée et il convient de rééquilibrer sa contribution à la mutualisation par rapport à celle des communes. Il est proposé de retenir le critère du compte administratif unique et donc simple, il témoigne de l'activité réelle de l'institution et constitue un indicateur fiable du niveau d'utilisation des services mutualisés.

Les présents avenants aux conventions cadres, portent principalement sur les éléments suivants :

- Pour l'ensemble des périmètres mutualisés, modification des articles relatifs aux charges à répartir et aux modalités de répartition des charges : clé 100% des CA de l'année n-1
- Pour certains périmètres mutualisés, précisions sur la nature des missions accomplies, sur la période d'exigibilité des remboursements de charge en cas d'entrée ou sortie d'un périmètre et modifications mineures apportées à la composition du service commun.

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les avenants aux conventions cadre de fonctionnement des services communs entre la commune et la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole, portant sur les trois périmètres mutualisés.

10. Questions diverses : motion de soutien

→ Monsieur TIXADOR indique que les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin prochains. Il faudra organiser 2 bureaux de votes distincts pour chacun des bureaux n° 1 et n°2, d'où l'importance de réserver ces 2 dates dès à présents.

→ Le conseil municipal approuve à l'unanimité une motion de soutien à l'association des usagers de la SNCF du Gard et des départements limitrophes pour le maintien de la ligne Nîmes – Clermont Ferrand.

→ Madame HURLIN souhaite attirer l'attention des élus sur la sur-fréquentation du parking des Clos depuis le premier confinement. C'est entre 35 et 70 véhicules qui sont comptabilisés quotidiennement depuis plusieurs semaines, y compris des camping-cars. Plus récemment, il est remarqués des campeurs qui montent des tentes, installent tables, chaises et étendage de linge. Ces campeurs viennent parfois de loin, restent jusqu'à 10 jours, mais ne consomment pas plus sur le village. Cela pose un réel problème d'hygiène et de salubrité sur ce site, mais aussi et surtout de risque élevé d'incendie lorsque les beaux jours vont arriver car ces campeurs allument des feux.

Par ailleurs, lorsque le berger va revenir sur les terres qui lui sont actuellement louées, il va y avoir des conflits. A cette occasion, plusieurs propositions de stationnement alternatif au parking des Clos vont être soumises aux différents partenaires.

La commission Patrimoine-tourisme-gestion des risques étudient actuellement la proposition de convention de gestion des sites d'escalade proposée par le conseil départemental.

Monsieur REBUFFAT s'étonne que l'on veuille protéger la nature alors que les élus devaient se prononcer sur la signature d'un bail de location à la SA ORANGE. Si le collectif n'avait pas réagi, ce bail aurait été approuvé.

Madame HURLIN indique à Monsieur REBUFFAT que cela n'a strictement rien à voir et indique à Monsieur REBUFFAT qu'il a bien fait partie d'un collectif mais n'a souhaité participer à aucune commission municipale pour travailler les dossiers.

Monsieur TIXADOR confirme que le problème n'est pas la fréquentation de randonneurs mais bien les campeurs et le nombre de véhicules.

Monsieur ALTIER indique que ce sont des personnes extérieures au village ; cette fréquentation devrait se calmer dès que les restrictions de déplacements seront levées. Les gens vont partir ailleurs.

Madame HURLIN n'est pas sûre que ce soit le cas ; beaucoup de touristes ont découvert ce site. Il faut rapidement trouver des solutions afin que ce site ne devienne pas un lieu de camping sauvage.

Monsieur CHABAUD confirme que des véhicules empruntent la piste DFCI, qui commence au niveau du bassin de rétention des Cabanes à Russan. Or, aujourd'hui cette piste n'est pas ouverte à la circulation. Il restera la problématique du stationnement qui va se déplacer ailleurs. Mme PANAFIEU précise que le code forestier interdit la circulation générale sur ces pistes, seuls des ayants-droits peuvent y circuler.

Monsieur REBUFFAT rappelle les conditions de création de ce site, qui a vu les propriétaires expropriés.

Monsieur CHABAUD précise qu'il n'y a eu aucune expropriation sur la zone NATURA 2000, seulement des contraintes d'utilisation.

Monsieur ALTIER demande comment les propriétaires pourront accéder à leurs parcelles. Ce à quoi Monsieur CHABAUD répond que les ayants-droits pourront monter.

Monsieur le Maire confirme qu'il y a déjà des dérogations spécifiques, comme c'est le cas pour l'animateur qui vient régulièrement contrôler et entretenir les sites d'escalades.

→ Madame GIBOULET propose de soumettre à l'avis du conseil municipal, lors d'une prochaine séance, le vote d'une délibération du même type que celle approuvée pour les compteurs LINKY, mais cette fois, pour les futurs compteurs d'eau « intelligents » afin que les abonnés puissent éventuellement refuser ce nouveau type d'appareils.

Monsieur TIXADOR indique qu'il a sollicité un rendez-vous auprès de l'entreprise VEOLIA à ce sujet. Selon les conclusions de la réunion, il proposera d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

→ Monsieur HIBSCHELE indique que les ouvriers de l'entreprise SOURO viendront monter l'échafaudage à partir du 10 février 2021. Madame FOURES contactera l'assurance pour finaliser l'expertise. Madame DE CORO demande si l'assurance a donné son accord pour les travaux. Ce à quoi Madame FOURES confirme qu'une provision est d'ores et déjà acquise. Monsieur HIBSCHELE confirme à Monsieur BECHARD que les travaux sur la voûte sont bien prévus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h00.

La représentante du collectif STOP ANTENNE souhaite remercier le conseil municipal qui a pris en compte le résultat du sondage réalisé.

→ Comme le prévoit le du CGCT – art 22122-22 les Décisions municipales prises dans le cadre de la délégation générale du conseil municipal au maire sont les suivantes :

2020/11 pour la signature d'une convention avec le Centre Sportif Gardois

2020/12 pour la signature d'une convention avec l'association Temps Libre pour l'occupation du R.A.M.

2020/13 pour la signature d'une convention avec le collectif des infirmier(s) pour l'occupation du RAM

2020/14 pour la signature d'une convention avec le Centre Sportif Gardois pour la mise à disposition des locaux scolaire durant les vacances scolaires

2020-15 pour la signature d'un contrat avec Berger Levrault pour la maintenance du logiciel des finances publiques pour un coût annuel s'élève à 993.53 € HT

2021-01 pour la signature d'un avenant au contrat d'assurance GROUPAMA pour la mise à jour du parc automobile

2021/02 pour la signature d'un contrat avec la société RISO pour le renouvellement du contrat de location des photocopieurs de la commune pour un coût trimestriel de 2358 € HT.

Le maire,

Gilles TIXADOR



Multiple handwritten signatures in blue ink are scattered across the page, some overlapping the official seal and the text of the mayor's name.